

INSTRUCTIONS ET INFORMATIONS IMPORTANTES FORMULAIRE PENS.C/8

MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA RESTITUTION D'UNE
AFFILIATION ANTÉRIEURE DANS LE CAS DE PENSION DE RETRAITE
DIFFÉRÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 24 *bis* DES STATUTS DE LA CCPPNU

OBJET DU FORMULAIRE PENS.C/8

Utilisez ce formulaire pour aviser la Caisse de votre intérêt à restituer une période d'affiliation antérieure pour laquelle vous aviez choisi, ou étiez réputé avoir choisi, une pension de retraite différée.

Les informations que vous fournissez sur ce formulaire seront utilisées par la Caisse pour vérifier votre admissibilité, calculer l'équivalent de la valeur actuarielle de votre pension de retraite différée et vous informer en conséquence pour votre décision finale de restituer ou non votre période d'affiliation antérieure. La Caisse peut également utiliser ce formulaire pour vérifier vos dossiers et l'utiliser comme document de référence de preuve à des fins de vérification de signature.



NOTES IMPORTANTES

Ne remplissez pas le formulaire PENS.C/8 avant d'avoir lu ces notes

Les informations fournies ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées. Veuillez consulter le site web de la CCPPNU pour des informations mises à jour <https://www.unjspf.org/fr/for-clients-fr/restitution/>

Vous pouvez être admissible à restituer une période d'affiliation antérieure qui équivaut à la valeur actuarielle de votre pension de retraite différée si, le 1er avril 2007 ou après, vous avez choisi ou avez été réputé avoir choisi une pension de retraite différée périodique en vertu de l'article 30 des Statuts de la Caisse et à condition que cette prestation ne soit pas encore en cours de paiement.

Si vous avez reçu un versement de départ au titre de la liquidation de vos droits en vertu de l'article 31 des Statuts de la Caisse pour votre dernière période d'affiliation antérieure, que vous souhaitez maintenant procéder à une restitution, veuillez NE PAS utiliser ce formulaire pour demander la restitution, mais utilisez le formulaire approprié PENS.C/1, que vous pouvez télécharger dans votre espace client (MSS) sous l'onglet eForms.

Vous devez notifier à la Caisse votre intention de restituer dans l'année suivante votre réadmission à la Caisse, ou avant le 31 décembre 2023 si votre réadmission est antérieure au 1er janvier 2023, ou avant votre date de cessation de service si elle se situe avant l'une ou l'autre des deux dates limites précédentes. Le non-respect de ce délai entraîne la déchéance de votre droit à la restitution d'une période d'affiliation antérieure.

Après réception de ce formulaire PENS.C/8, la Caisse, si vous êtes employé par les Nations Unies, ou le secrétaire de votre Comité des pensions du personnel (SPC), si vous travaillez pour une autre organisation membre de la Caisse, déterminera votre admissibilité à la restitution. Si vous êtes admissible, vous recevrez une estimation de l'impact de la restitution de la période d'affiliation de ma pension de retraite différée. **La restitution ne sera effectuée que si et dès lors que vous aurez soumis une option finale de restitution, dont les instructions vous seront fournies avec l'estimation.**

Votre période d'affiliation restituée peut être inférieure à la période d'affiliation pour laquelle la pension de retraite différée a été choisie ou a été réputée avoir été choisie. En aucun cas, la période d'affiliation restituée ne peut dépasser la période réelle d'affiliation que vous avez acquise. Après avoir reçu l'estimation de la Caisse ou du secrétaire de votre SPC, vous devez répondre par écrit dans les 60 jours suivant votre choix définitif de restitution en remplissant et en soumettant à la CCPPNU ou au SPC le formulaire PENS.C/9, qui vous sera est fourni avec l'estimation.

La restitution d'une période d'affiliation antérieure en cas de pension de retraite différée au titre de l'article 24 *bis* entraîne la perte irrévocable de tout droit à une pension de retraite différée que vous auriez précédemment choisie ou que vous étiez réputé avoir choisie. Si vous choisissez de restituer votre période d'affiliation antérieure, votre compte antérieur sera fermé et tous les droits et obligations (y compris vos âges de retraite anticipée et âge normal de départ à la retraite) seront déterminés par votre participation actuelle.

Si, après examen, la Caisse ou le secrétaire du SPC de votre organisation détermine que vous n'êtes pas éligible à la restitution, vous recevrez une notification écrite de cette décision.

Ces informations sont fournies pour aider à remplir le formulaire PENS.C/8. En cas d'ambiguïté, d'incohérence ou de conflit entre les informations fournies sur ce formulaire ou cette fiche d'information et le Statuts, Règlements et Système d'ajustement des pensions de la Caisse, toute décision sera fondée sur le Statuts, Règlements et Système d'ajustement des pensions et non sur les informations fournies ici.



INSTRUCTIONS

Ne remplissez pas le formulaire PENS.C/8 avant d'avoir lu les instructions ci-dessous

Avant de remplir ce formulaire, veuillez prendre connaissance de l'article 24 *bis* des Statuts et Règlements de la Caisse sur l'éligibilité à la restitution d'une pension de retraite différée. Les règles administratives F.7 à F.9 décrivent la procédure à suivre : <https://www.unjspf.org/fr/ressources/reglements-et-regles/#>.

Veuillez visiter la page web de la Caisse dédiée à la « Restitution », où vous pouvez accéder à des conseils et à des ressources utiles, y compris une brochure et une vidéo expliquant les principes et les conditions applicables à la « Restitution » : <https://www.unjspf.org/fr/for-clients-fr/restitution/>

Veuillez remplir ce formulaire en LETTRES MAJUSCULES en caractères d'imprimerie ou dactylographié et le soumettre dûment daté et signé à l'encre au Secrétaire de votre Comité des pensions du personnel (SPC), ou à la CCPNU si vous êtes un membre du personnel d'une organisation de la famille des Nations Unies (ex., ONU, UNICEF, HCR, UNFPA, PNUD, etc.). Voir les instructions ci-dessous sur la façon de soumettre le formulaire.

SECTION 1: INFORMATIONS SUR LE/LA PARTICIPANT/E

Si vous ne connaissez pas votre numéro unique d'identification de la CCPNU (UID), veuillez envoyer un e-mail par votre courrier professionnel des Nations Unies à : requestUIDOnly@unjspf.org car cela servira de vérification de votre identité. **Veuillez inclure votre numéro d'index et/ou votre ancien numéro d'immatriculation à la Caisse des Pensions à six chiffres dans votre demande par e-mail.** Pour plus de détails, veuillez consulter : <https://www.unjspf.org/fr/for-clients-fr/unique-identification-number/>.

Le numéro de dossier de retraite et le numéro d'immatriculation à la Caisse des Pensions ne sont pas requis ; ils se trouvent respectivement dans votre relevé de pension et votre lettre de prestations.

SECTION 2: RESTITUTION D'UNE PÉRIODE D'AFFILIATION ANTÉRIEURE EN CAS DE PENSION DE RETRAITE DIFFÉRÉE

La section 2 du formulaire PENS.C/8 doit inclure votre période d'affiliation antérieure la plus récente pour laquelle la pension de retraite différée a été choisie ou réputée avoir été choisie et non encore versée.

SECTION 3: CONFIRMATION ET SIGNATURE

Ce formulaire doit être daté, signé à la main à l'encre et reçu par le secrétaire de votre comité des pensions du personnel ou par la Caisse des pensions pour être valide. Nous vous suggérons de conserver une copie du formulaire rempli avec vos autres documents importants.

Si vous avez besoin de plus amples informations ou de conseils, veuillez contacter le secrétaire de votre comité des pensions du personnel ou la Caisse des pensions si vous êtes un membre du personnel d'une organisation de la famille des Nations Unies (par exemple, ONU, UNICEF, HCR, UNFPA, PNUD, etc.).



Comment soumettre le formulaire PENS.C/8

Le formulaire dûment daté et signé à la main doit être retourné au Comité des pensions du personnel de votre organisation employeur, ou à la Caisse des pensions si vous êtes un membre du personnel d'une organisation de la famille des Nations Unies (par exemple, ONU, UNICEF, HCR, UNFPA, PNUD, etc.).

La plupart des utilisateurs enregistrés à l'espace client (MSS) de la CCPNU peuvent envoyer des formulaires CCPNU et d'autres documents par voie électronique à la Caisse via l'onglet « Télécharger des documents » dans leur espace client. Les utilisateurs devront d'abord télécharger le formulaire CCPNU pertinent dans leur espace client sous l'onglet eForms, le remplir, l'imprimer, le dater et le signer à la main, puis numériser le formulaire et le télécharger sous l'onglet MSS 'Document Upload' soit en JPG, JPEG ou PDF et ainsi le transmettre à la Caisse. Une fois qu'ils ont soumis leur formulaire avec succès, il n'est PAS NÉCESSAIRE de soumettre également une version physique du formulaire à la Caisse. Veuillez visiter [À propos de l'Espace Client \(MSS\)](#) pour plus d'informations sur la façon de vous inscrire pour accéder à l'espace client et aux ressources connexes, comme un didacticiel sur la façon de télécharger des documents dans MSS.

Veuillez noter que l'accès à l'onglet « Télécharger des documents » dans l'espace client peut être restreint dans certains cas. Certaines organisations membres de la CCPNU ont un accès restreint à l'onglet « Télécharger des documents » dans l'espace client ; dans ce cas, le personnel de ces organisations ne verrait pas l'onglet « Télécharger des documents » dans ses options de menu dans l'espace client. De toute façon, tous/tes les participants/es doivent toujours d'abord vérifier auprès de leur organisation employeur le processus correct de soumission des documents à la Caisse. Vous avez également la possibilité d'envoyer **le formulaire physique, dûment rempli, daté et signé à la main, directement** à la CCPNU à l'une des adresses ci-dessous:

Si les documents sont envoyés par courrier postal ordinaire au bureau de New York	Si les documents sont envoyés par courrier express (DHL, etc.) ou par courrier recommandé au bureau de New York	Si les documents sont envoyés au bureau de Genève (courrier postal et courrier express)
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies c/o Nations Unies P.O. Box 5036 - New York, NY 10163-5036 - Etats-Unis	Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies 37e étage, 1 DHP 885 Second Avenue, New York, NY 10017 - Etats-Unis	Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies s/c Palais des Nations 1211 Genève 10 - Suisse